

**Séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2009**

*L'an deux mille neuf, le 15 Mai à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE FEL, maire,*

*Présents : Mmes Elouard, Motte, Skiba,  
MM Bécue, Chauvin, Dumesnil, Le Fel, Legois, Lerat, Quinquis, Vallas,*

*Absents excusés : MM Gomez (pouvoir à Mme Motte), Lange (pouvoir à Mme Motte),  
Absents : MM. Ennaji, Hergault.*

*Mme Malika Skiba a été désignée secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire précise que deux sujets de l'ordre du jour ne pourront être évoqués lors de ce conseil pour cause de non réception des documents. Les questions concernées sont les suivantes :*

- Délibération pour acceptation de la délibération de la CAR au transfert des charges,*
- Délibération pour acceptation de la délibération de la CAR à l'opération d'aménagement des zones d'activités.*

**ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009**

*Le compte rendu est approuvé par*

*Pour : 13 dont 2 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2009**

*Le compte rendu est approuvé par*

*Pour : 13 dont 2 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**3) Délibération pour règlement « Pass associatif » Association Temps danse pour 20 euros**

*Le conseil municipal délibère afin d'autoriser l'Association Temps Danse ayant restitué ses tickets « Pass associatif » à la Mairie à percevoir un règlement d'un montant de 20 euros.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 13 dont 2 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### 4) Délibération pour règlement « Pass associatif » Association M.J.M. pour 8 euros

*Le conseil municipal délibère afin d'autoriser l'Association M.J.M. ayant restitué ses tickets « Pass associatif » à la Mairie à percevoir un règlement d'un montant de 8 euros.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Le conseil municipal délibère afin d'autoriser d'autres associations ayant restitué leurs tickets « Pass associatif » à la Mairie avec un temps de retard à percevoir leurs règlements. Sont concernées :*

- Association Musique pour 76 euros,*
- Association « Chemins en liberté » pour 224 euros.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### 5) Délibération pour tarifs du CALM, saison 2009-2010

*Le conseil municipal délibère afin de fixer les nouveaux tarifs du CALM pour la saison 2009-2010. Les tarifs actuels sont appliqués conformément à un barème à 4 tranches en fonction des revenus des familles et du calcul de leur quotient familial (tranches appliquées par le CCAS).*

*Pour la saison 2009-2010, le conseil municipal propose de maintenir les tarifs de 2008-2009. Indirectement, certaines familles pourront ainsi bénéficier d'une baisse de leurs tarifs en passant à la tranche inférieure.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 13 dont 2 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Le conseil municipal délibère également pour les tarifs du Ludisport de la saison 2009-2010.*

*Le conseil municipal propose de maintenir la gratuité du Ludisport pour les familles mannémontaises et d'augmenter le tarif pour les extérieurs. Le nouveau tarif pour les extérieurs est proposé à 20 euros.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

6) Délibération pour subvention E.I.E. / C.L.E.

Une subvention « E.I.E. » a été votée au moment du budget. Le conseil municipal délibère afin d'apporter une précision. La subvention n'est pas versée directement à E.I.E. (Europe Inter Echanges) mais au C.L.E. (Comité de Liaison des Elus). A charge du CLE de reverser tout ou en partie les subventions reçues.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

7) Délibération pour charger Monsieur Le Maire de mettre en place la procédure de départ du SIVOM

La municipalité a mis en place une commission pour anticiper les dispositions à mettre en place suite au départ programmé de la commune de Montmain du SIVOM. Une réflexion a d'ores est déjà menée concernant les problèmes liés aux effectifs scolaires, au transport, à l'adaptabilité des classes pour des maternelles, au service de restauration, au personnel encadrant.

Une réunion d'informations au public sera proposée ultérieurement.

Le conseil municipal délibère afin de charger Monsieur Le Maire de mettre en place la procédure de départ du SIVOM.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

8) Subvention « Du rose plein les yeux », dépistage du cancer du sein

Pour l'année 2008-2009, une subvention de 200 euros a été allouée à l'association « Du rose plein les yeux » dans le cadre du dépistage du cancer du sein. Le conseil municipal délibère afin de voter la poursuite d'une aide à cette association :

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

9) Contrôle sanitaire de l'eau

Un contrôle sanitaire de l'eau a été réalisé par l'Agence de l'eau à partir d'un prélèvement en un point de la commune à la date du 31 mars 2009. Les résultats attestent du caractère potable de l'eau selon les normes en vigueur.

## 10) Compte-rendus des commissions et syndicats

### - Commission Europe inter Echange (E.I.E.)

- *Echange avec la Pologne : un déplacement en Pologne en car (4 étoiles) est organisé du 3 juillet (départ à 21h) au 10 juillet 2009 (retour vers 8h) à Lubon (banlieue de POZNAN) avec un hébergement en famille. Au programme : 2 excursions d'une journée, diverses animations et visites de la région de POZNAN. Coût de ce déplacement : 150 euros/personne + 20 euros (cotisation familiale EIE).*
- *Une délégation polonaise sera présente à Montmain du 20 au 28 août 2009.*
- *Echange avec l'Allemagne : un séjour en famille est organisé à Uelzen (ville jumelée avec E.I.E.) du 12 au 19 septembre 2009 avec en retour, un accueil de nos hôtes allemands en septembre 2010.*

### - Commission Aménagement de la place de la Mairie

*Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie, la nouvelle proposition du bureau d'études « VIABILIS » a été présentée par Philippe Chauvin. D'après les plans, les orientations sont les suivantes :*

- *Un plateau surélevé puis une surface plane sur la place,*
- *Stationnement réduit à quelques places de parking + 1 place pour handicapés,*
- *Un éclairage au ras du sol à différents endroits et avec des bornes rétractables pour maintenir un accès au marché Bio,*
- *Un terminus bus avec un abribus et un garage fermé pour vélos accessible aux abonnés du bus,*
- *Un nouveau « monument aux morts » (pas de délocalisation possible de celui de l'église),*
- *Aménagement de l'accès à la boulangerie,*

*Le carrefour de la rue de la Mairie et du Calvaire sera repris avec la réalisation d'un anneau central paysagé.*

## 11) Questions diverses

### - Délibération pour l'achat du terrain de Mr et Mme Cabot

*Le conseil municipal délibère afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'E.P.F.N. pour l'achat du terrain de Mr et Mme Cabot avec l'engagement d'un rachat de la réserve foncière dans un délai de 5 ans.*

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- Commission d'appel d'offres :

Dans le cadre d'une mise à jour de la comptabilité pour l'aménagement de la route de Lyons, le conseil délibère afin d'autoriser la signature d'un avenant au marché des travaux.

Le tableau ci après présente les travaux supplémentaires décidés durant l'exécution du marché :

Montant Prévisionnel	<b>2 417 793.00</b>			
Travaux supplémentaire Asst	96 672.00			
Moins value	54 794.00	-14 537.00	-0.60	
Travaux repris par l'Agglo	56 415.00			<b>5.16</b>
Rue des prairies	46 927.00			
Aménagement paysager	92 415.00	139 342.00	5.76	

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- Proposition d'embauche de personnel pour des besoins occasionnels du CALM :

Le conseil municipal délibère afin d'autoriser l'embauche d'un jeune âgé d'au moins 16 ans, titulaire ou non du BAFA, pour pallier à des besoins ponctuels d'encadrement d'enfants du C.A.L.M. avec un salaire journalier de 35 euros (20 euros pour une demi-journée de travail). Cette proposition est acceptée par Jeunesse et Sport en cas de dépassement du quotat d'enfants par rapport au nombre de personnel encadrant.

*Le conseil municipal vote par*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- Elections européennes du 7 juin :

En vue des élections européennes du 07 juin 2009, une permanence des élus sera assurée de 8h à 18h selon les créneaux horaires suivants :

08h à 10h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. QUINQUIS</li> <li>- C. DUMESNIL</li> <li>- G. BECUE</li> </ul>
10h à 12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. SKIBA</li> <li>- C. VALLAS</li> <li>- P. CHAUVIN</li> </ul>
12h à 14h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- F. LEGOIS</li> <li>- J. ELOUARD</li> <li>- M. LANGE</li> </ul>
14h à 16h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P. LERAT</li> <li>- D. GOMEZ</li> <li>- J. ELOUARD</li> </ul>
16h à 18h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- JC LE FEL</li> <li>- B. MOTTE</li> <li>- P. HERGAULT</li> </ul>

*La séance est levée à 23h20*

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au conseil.*